

Le Bien Vivre et la question du Développement

Denis Langlois

jeudi 4 février 2016, mis en ligne par [Denis Langlois](#)

Janvier 2016 - *Qu'est-ce que le Bien Vivre ? D'où vient ce concept ? Est-il une alternative au modèle de développement dominant ? Qu'a-t-il de nouveau pour la protection de la nature et l'équilibre des écosystèmes ? Renforce-t-il les droits de peuples et communautés, notamment chez les Autochtones ? Des pays comme l'Équateur et la Bolivie l'ont adopté dans leur nouvelle constitution : le Bien Vivre est-il appliqué dans les options de développement de ces pays ?* [1]

Parler du concept de Bien Vivre sans le mettre en rapport avec celui de développement serait en négliger la signification essentielle. Le Bien Vivre est indissociable de la mise en cause du modèle de développement dominant, spécialement extractif, qu'a connu et que supporte toujours notre planète mondialisée. Je glisserai donc quelques mots sur la question du développement avant de parler du Bien Vivre comme tel, et ensuite des enjeux de son application là où il représente une innovation majeure.

I.- L'idée de développement et certaines de ses mutations

En février 2012, se tenait un colloque international de chercheursEs, d'universitaires et d'intervenants sur « La mesure du développement ». Organisé par le GEMDEV, Groupe d'études sur la mondialisation et le développement, cette réunion fut l'occasion de soulever nombre de questions sur les indicateurs de développement d'un pays. Taux de croissance, taux de productivité, produit intérieur brut, revenu national par habitant... autant d'instruments de mesure censés dire le développement ou le non-développement.

Mais d'où originent ces indicateurs ? Qui les utilise ? Quel est leur sens, quelles sont les transformations qu'ils ont connues ? Pourquoi des auteurs comme Amartya Sen en ont-ils vu la portée limitée en introduisant des facteurs humains, sociaux et culturels dans l'appréciation du développement des sociétés ? Cela suffisait-il pour envisager le développement autrement ? Sans discuter en profondeur l'idée même de développement, il importe d'en tracer ici certains contours pour mieux saisir dans quelle mesure le Bien Vivre entend s'en démarquer.

Évolutions critiques sur l'idée de développement

Un trait distinctif de l'idée de développement a été d'imposer aux pays du Sud une marche à suivre dans les sentiers sillonnés par les nations industrialisées : développement et sous-développement se renvoyaient l'un à l'autre. La croissance économique, vue comme processus essentiellement linéaire - extraction de matières premières, transformation, industrialisation, modernisation -, allait permettre de résoudre les problèmes de pauvreté et d'inégalités sociales. Les 30 années dites « glorieuses » sur le plan économique au sortir de la 2^e guerre mondiale auront facilité la pénétration de cette idée.

Mais des alertes, des critiques apparaissent néanmoins concernant les limites du développement et du progrès ainsi conçus. L'extraction de matières premières enfermera les pays du sud dans une relation de dépendance à l'endroit des nations « développées » qui, elles, contrôlent les prix et la transformation de ces matières en produits finis. Malgré la décolonisation en cours en Afrique et en Asie, l'assujettissement aux pays industrialisés demeure. Les limites de la croissance pourraient aussi s'avérer atteintes au bout d'une centaine d'années (Club de Rome, 1972) ; le modèle se heurtera donc dans un avenir proche aux ressources limitées de la planète elle-même. En Amérique du Sud, où les indépendances nationales remontent au 19^e siècle, l'acceptation des limites ne passe pas la rampe ; sur un continent gorgé de ressources naturelles, on préfère reléguer la préservation de l'environnement à une étape qui suivrait l'accession à un niveau de vie acceptable pour tous.

Le droit au développement, de son côté, est reconnu par les Nations Unies à toute personne et à tous les peuples en 1986. Cette reconnaissance s'effectue dans un contexte de vigilance accrue quant aux conséquences sur l'environnement et sur la pérennité des ressources naturelles de la planète : conférence de Stockholm en 1972, Charte mondiale de la Nature en 1982. Parallèlement, diverses voies alternatives se font jour : développement endogène, autonomie et autosuffisance, notamment alimentaire, pratiques agricoles faisant la promotion de marchés locaux ; économie écologique ; critique de l'obsession de la croissance économique. La résurgence des peuples autochtones à travers le monde soulève, déjà à ce moment, la question centrale de l'appropriation de la terre, des territoires et des ressources auxquelles ces peuples ont accès et dont ils assurent la pérennité depuis des siècles.

C'est dans ce contexte que le développement dit durable gagne ses titres de noblesse, avec le rapport Brundland de 1987 en particulier. Ce concept y est défini comme étant composé de trois éléments interdépendants : il doit s'agir dorénavant : (1) d'un développement orienté sur la satisfaction des besoins humains et celle des générations futures ; (2) d'un développement fondé sur la reconnaissance et la préservation des limites propres à la nature et aux humains eux-mêmes ; (3) d'un développement dont l'objectif de croissance économique demeure essentiel sans prévaloir sur les deux autres. La Conférence de Rio de Janeiro en 1990, avec les Conventions internationales qui y sont adoptées (biodiversité, changement climatique...), s'inscrit dans cette perspective de développement.

Mais de ces trois piliers censés être égaux, la prépondérance du pilier économique réapparaîtra, et s'accroîtra avec la crise de 2008-2009. Désormais, la croissance économique « verte » s'impose comme nouveau mot d'ordre vers le progrès. La conférence de « Rio+20 » en 2012 marque à cet égard un recul important. De fait, le discours dominant sur le développement cherchera à faire abstraction du dilemme entre développement économique et conservation de la nature, en même temps que de l'opposition entre croissance économique et protection des écosystèmes.

En Amérique latine, après le renversement des régimes de dictature à la fin 1970 et dans la décennie 1980, le débat sur l'idée de développement sera, là-bas, marqué par la victoire du néolibéralisme sur le plan économique ; ce qui accélérera l'appropriation et la privatisation des ressources naturelles, tant celles du sous-sol que celles vitales comme la terre, l'eau ou la forêt. Il faudra attendre les années 2000 pour voir à l'œuvre une certaine redistribution sociale opérée par des gouvernements affirmant rompre avec leurs prédécesseurs néolibéraux. Les redevances générées par l'exploitation et l'exportation de ressources naturelles serviront, a-t-on affirmé, à la mise en place de nouveaux programmes sociaux. Toutefois, l'idée-phare du développement, à savoir la primauté de la croissance économique sur la protection de l'environnement, n'est pas remise en cause. La croissance économique « verte » deviendra le nouveau mot d'ordre vers le progrès [2].

II.- Ce en quoi le Bien Vivre se distingue

Buen Vivir (utilisé en Équateur) ou *Vivir Bien* (utilisé en Bolivie) sont des termes équivalents. En langue aymara (*Suma Qamaña*) et en langue kichwa (*Sumak Kawsay*), signifient « vivre en plénitude ». C'est de l'origine andine de ce concept dont nous parlerons surtout ici.

Reposant sur la tradition et la mémoire des peuples autochtones des Andes, le concept de Bien Vivre a été introduit dans les constitutions refondatrices de ces deux pays (en 2008 et en 2009), en tant qu'orientation essentielle du développement. Le Bien Vivre appelle une redistribution plus équitable des revenus générés par le développement. Il exige également que tout projet ou toute perspective de développement soit fondée sur la protection de la nature et celle de l'équilibre nécessaire à sa régénération continue. Les besoins immédiats des êtres humains ne doivent pas être satisfaits au détriment de ceux des générations futures.

De même les perspectives économiques et sociales du Bien Vivre sont en rupture avec un modèle de développement fondé sur une croissance économique perpétuelle et sur l'exploitation sans limites des ressources naturelles de la planète. Non seulement le Bien Vivre réfute-t-il l'idée selon laquelle la

croissance serait garante de la lutte contre la pauvreté, mais il met en cause un modèle de développement fondé sur une croissance continue et présenté comme exemple de progrès de nos sociétés.

Le Bien Vivre promeut une vision du monde distincte :

- Une philosophie qui rompt avec le précepte de la centralité de l'être humain dans l'univers
- Une recherche de réciprocité dans les rapports avec la nature et entre êtres humains
- Un modèle novateur (plurinational) d'organisation politique et sociétale

A.- Vision de la place de l'être humain dans la nature

La nouvelle constitution bolivienne, ratifiée par suffrage universel en février 2009, dispose que les ressources naturelles sont « sous la maîtrise du peuple bolivien » (article 349). Cette protection contre l'appropriation des ressources naturelles par le privé ou par l'État englobe les territoires reconnus aux peuples autochtones, mais également l'ensemble des ressources du territoire bolivien. La responsabilité de l'État n'est pas d'agir en propriétaire des ressources, mais en fiduciaire, en administrateur d'un patrimoine collectif.

Il faut retenir que le terme « propriété » n'existe pas dans plusieurs langues autochtones (aymara, kichwa, guarani, ojibway, langue innue, abenaki...). En langue Ojibway, *nishnabe akin* veut dire « la terre à laquelle appartiennent les gens ». Chez les autochtones andins, les êtres animés ou inanimés font partie, avec l'être humain, de la communauté en tant que « structure de vie unifiée » [3]. Dans un film du poète et compositeur québécois Richard Desjardins, *Le peuple invisible*, les Algonquins expliquent que « la terre ne leur appartient pas, mais qu'elle fait partie d'eux-mêmes ».

Le Bien Vivre se veut un concept alternatif à une vision anthropocentrique faisant de l'être humain le centre de l'univers. Plusieurs auteurs autochtones considèrent la volonté d'instrumentalisation de la nature comme étant à la source de ce qu'ils qualifient de crise civilisationnelle. On remarque ici certaines affinités entre cette philosophie de Bien Vivre et celle de courants de pensée écologique qui questionnent l'exploitation immodérée des ressources naturelles de la planète ou encore mettent en cause la croissance économique en faisant la promotion d'une certaine décroissance, surtout celle des secteurs industriels les plus destructeurs de la planète.

En approuvant le principe du Bien Vivre en matière de développement, la constitution bolivienne de 2009 établit la responsabilité de l'État comme étant celle de réguler l'économie pour qu'elle assure une fonction sociale et collective (397) - particulièrement en ce qui a trait à la terre - et pas seulement un profit individuel ou entrepreneurial. De même c'est une obligation de l'État, en Équateur comme en Bolivie, que celle de protéger les cycles écosystémiques dans le cadre de tout projet, concession, loi, ou plan de développement envisagé.

B.- Conception des rapports à la nature et des êtres humains entre eux

L'appropriation de territoires et l'exploitation de leurs ressources ont structuré un modèle de développement où l'accumulation du capital allait de pair avec l'accroissement des inégalités entre êtres humains et entre peuples. Spoliations de ressources, esclavage, exploitations, discriminations et exclusions de la cité ont été le lot des peuples autochtones ayant vécu sous le colonialisme ; ce sont des maux qu'ils vivent encore pour une grande partie d'entre eux. Les droits collectifs de ces peuples, comme celui de décider de leur propre avenir, de leur propre développement, de leurs conditions de vie, en demeurent profondément affectés.

En changeant les finalités elles-mêmes des activités de transformation de la nature, le Bien Vivre cherche à réduire ces inégalités et à éliminer ces exclusions. Dans le respect de cultures et de modes de vie différents, il s'agit de remplacer un mode de développement lié aussi à l'exploitation et à la marginalisation de communautés humaines : un développement générateur de nombreuses souffrances, telles une urbanisation massive incontrôlée, des problèmes de santé, de logement, d'alimentation, de travail, de contamination, voire une déconnexion des rapports de réciprocité avec la « Terre Mère ».

Le Bien Vivre promu par les Autochtones andins s'inspire notamment d'institutions ayant survécu au colonialisme et au système capitaliste jusqu'ici. Chez les Aymaras, ces institutions ont pour nom :

- aide mutuelle et permanente dans la communauté (*ayni*)
- création d'espaces communs de produits et d'aliments (*tampu*)
- mise en œuvre de responsabilités conjointes pour la protection permanente de la communauté (*tumpa*)
- responsabilités assumées à tour de rôle, y compris sur le plan politique, (*muyt'a*)
- distribution et redistribution suivant les nécessités des membres de la communauté afin d'assurer un équilibre dynamique (*khuskha*)
- liaisons cérémoniales et spirituelles avec les ancêtres pour retrouver la force de réaliser quelque activité productive, économique, sociale, (*wajt'a*) [4]

Est ainsi soulevé un questionnement salutaire sur des présupposés immuables, comme celui de la place décisive de l'économie marchande dans les rapports entre êtres humains. Les besoins d'eau, d'alimentation, de santé, de logement, d'amitié, d'amour, de bonheur... se sont vus peu à peu dominés par des impératifs de compétition et de rentabilité. Toutes les activités humaines devraient, dans ce modèle étriqué, être soumises à la marchandisation et au profit financier.

Des valeurs autres n'ont plus droit de cité : comme celle de la solidarité, qui devient un délit lorsque, par exemple, on prête assistance à des personnes réfugiées déclarées « illégales » ; comme celle de la gratuité lorsqu'il s'agit de services de base en santé, en éducation, en alimentation ; comme celle de l'accès direct entre producteurs et consommateurs de façon à contourner les profits scandaleux de l'agro-industrie, de la grande distribution, ou autres intermédiaires. Bref, décourager la mise en œuvre de rapports non marchands entre êtres humains est inhérent au modèle de développement actuellement dominant. Le Bien Vivre conteste la légitimité de cet état de fait.

C.- Autre modèle d'organisation politique et sociale

Le premier article des constitutions bolivienne et équatorienne reconnaît un concept novateur : celui de « plurinationalité ». L'État plurinational, c'est l'acceptation de l'occupation de plusieurs nations à l'intérieur d'un même territoire. C'est en même temps l'acceptation de l'égalité des peuples entre eux, quelle que soit la nation à laquelle ils appartiennent. Les peuples autochtones ne se sont jamais perçus ni identifiés à des « minorités nationales », dans quelque région de la planète où ils se retrouvent.

C'est ainsi qu'à leurs yeux, en Bolivie et en Équateur, le Bien Vivre est indissociable de la reconnaissance et de la mise en œuvre de la plurinationalité dans toutes les sphères de la société : législative, exécutive, judiciaire, mais aussi institutionnelle, culturelle, économique, scientifique ou artistique. Dans la mesure où cette égalité entre peuples de diverses nations est reconnue, l'est également le droit de tous ces peuples à disposer d'eux-mêmes, c'est-à-dire à choisir leurs propres institutions politiques et à assurer librement leur développement économique, social et culturel [5].

Or parce que ce droit des peuples à disposer d'eux-mêmes signifie autre chose qu'un vœu pieu, il implique des reconsidérations majeures au plan de l'organisation d'une société. Il exige une représentation de toutes les nations au sein de toute structure politique sociale, une reconnaissance de leurs institutions sur des territoires convenus comme étant les leurs, une consultation préalable et de bonne foi sur tout plan, loi ou projet de développement susceptible de les affecter, afin d'obtenir leur consentement le cas échéant.

Le droit à l'autodétermination des peuples prend dès lors un autre sens, à la fois plus précis et moins restreint à l'idée de sécession politique. Il ne s'agit plus du seul droit de faire sécession politique en créant un autre « État-nation » indépendant, une structure politique qui du reste est de plus en plus précaire avec la domination mondiale du capital. Il s'agit plus intégralement du droit d'un peuple à choisir librement son destin en matière de développement comme en toute autre matière. Un droit qui n'appartient pas d'abord à l'État, mais bien aux peuples. C'est une innovation majeure pour des peuples et communautés autochtones cherchant à sortir de la colonisation imposée depuis des siècles, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de frontières nationales définies.

Mais au surplus, c'est une vision prometteuse du droit à l'autodétermination pour tout peuple ou collectivité à qui l'on impose un modèle de développement allant à l'encontre de ses choix et susceptible d'affecter sérieusement ses conditions de vie. Le Plan Nord du gouvernement québécois ; le transport du pétrole sale des sables bitumineux d'Alberta à travers le pays, ses rivières, fleuves et territoires agricoles ; l'exploitation pétrolière de l'île d'Anticosti tolérée par le gouvernement du Québec ; ou l'exploitation de gaz de schiste dans la vallée du St-Laurent... sont autant de projets de « développement » susceptibles d'affecter sérieusement l'environnement, la culture, le « Bien Vivre » de nombreuses communautés, y compris non-autochtones.

En ce sens, il est significatif que la CONAIE, la Confédération des nationalités indigènes de l'Équateur, ait proposé à l'Assemblée constituante équatorienne d'élargir le droit à la consultation préalable à toute communauté susceptible d'être affectée par un projet de développement, bref d'élargir la reconnaissance de ce droit au-delà des seuls peuples autochtones. Malheureusement non retenue, cette proposition indique néanmoins jusqu'où le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes devrait s'appliquer en matière de développement.

III.- Le Bien Vivre : entre discours et réalité de sa mise en œuvre

D'une constitution à sa mise en œuvre, il y a souvent des obstacles importants à surmonter. C'est le cas aussi du Bien Vivre comme approche constitutionnalisée en matière de développement. Nous le saisissons, notamment à travers deux conflits emblématiques des dernières années, avant d'entrevoir par la suite certaines de ses tentatives d'application prometteuses.

A.- Deux lectures différentes du Bien Vivre

Si le concept du Bien Vivre tire son origine des peuples autochtones andins, notamment en Équateur, au Pérou et en Bolivie, il n'est pas leur seule « possession ». Des concepts similaires existent chez d'autres peuples autochtones : *teko kavi* chez les Guaranis veut dire « vie bonne » ; chez les Araonas d'Amazonie bolivienne, c'est la recherche du « vivre en harmonie, en affection, en amour, dans la tranquillité et le bonheur » ; *Kaitiatutanga*, est, chez les Maoris de Nouvelle-Zélande, le concept qui met en relation l'ensemble des éléments composant la nature. En présentant le Bien Vivre dans un cours sur le développement, des Innus de la Côte-Nord y reconnaissent une grande similitude avec leurs propres rapports à la nature et à leurs territoires.

Cependant, ce à quoi renvoie le Bien Vivre n'est pas l'apanage non plus des seuls peuples autochtones. Cette autre vision de la nature et des rapports entre êtres humains a gagné en influence, produisant en même temps une sorte de métissage plus ou moins cohérent quant aux nouvelles perspectives sur la question du développement. Ayant limité pour l'instant notre regard à la Bolivie et à l'Équateur, nous avons réalisé plusieurs entretiens - en 2007, 2010 et 2014 - avec des acteurs et actrices des deux processus constitutionnels. À la lumière de ces entretiens, des différences, voire des divergences et même des oppositions conflictuelles sont apparues plus manifestement sur la question du développement. En les résumant ici de façon très schématique, il est possible de parler d'au moins deux lectures différentes du Bien Vivre.

Un premier discours sur le Bien Vivre est axé sur la lutte contre la pauvreté, sur le relèvement du niveau de vie et l'accès aux services de base de la majorité de la population. Cet objectif ne peut être victorieux que dans le cadre d'une croissance et d'un développement, de type extractif si nécessaire, permettant de tirer des bénéfices essentiels pour financer les programmes sociaux à mettre en place. C'est un discours promu par les gouvernements équatorien et bolivien à l'heure actuelle, et soutenu par une grande partie de la population, dont certains mouvements autochtones dans les deux pays.

La lutte contre la pauvreté dans des pays comme la Bolivie ou l'Équateur a connu certains gains : les taux de pauvreté ont diminué, vers la fin de la décennie 2000 ; des programmes sociaux -retraite, éducation, santé maternelle, alphabétisation, logement- ont été mis en place en direction de plusieurs couches

pauvres de la population, des Autochtones aussi, en particulier pour ce qui est de la partie andine de la Bolivie. Des infrastructures routières et de transport commercial et industriel ont vu le jour. Cela, sans oublier la conjoncture de croissance économique favorisée par l'augmentation du prix des matières premières, celui du pétrole en particulier. En Bolivie, la représentation des Autochtones dans les instances étatiques et dans l'administration publique est aussi devenue plus importante, plus visible, pour la majorité Aymara et Quechua en particulier, ce qui a fait reculer le racisme à leur endroit, mais pas nécessairement à l'endroit de nations autochtones moins importantes numériquement.

La question qui demeure est de savoir s'il s'agit d'une voie pérenne, considérant la dépendance de ces deux pays envers l'exportation de leurs ressources naturelles, des ressources dont la valeur demeure sous le contrôle de marchés boursiers dominés par le capital financier international. En outre, est-ce une voie cohérente avec un discours revendicateur de la part de ces mêmes gouvernements en ce qui a trait au changement climatique.

Sans nier le succès relatif dans la lutte contre la pauvreté, *un autre discours sur le Bien Vivre* réclame l'adéquation des politiques gouvernementales aux engagements constitutionnels pris en matière de développement. Cette concordance est aujourd'hui non seulement nécessaire, mais également possible, faisable, afin de garantir la protection de la nature, de ses ressources limitées et de ses cycles, pour les générations futures. Des plans de transition immédiate vers des énergies renouvelables sont réalisables technologiquement, à condition d'abandonner la vision à grande échelle au profit d'une échelle plus humaine, communautaire, locale ou régionale.

Le respect des droits collectifs des peuples autochtones doit à cet égard devenir incontournable, comme par exemple le droit à la consultation préalable en vue de leur consentement. Il en est de même en ce qui concerne les droits de participation citoyenne et les recours constitutionnels pour faire respecter ces droits. La clef du Bien Vivre dans ce discours est le passage du « toujours plus » au « toujours mieux », passage consistant à apprécier le développement non pas d'abord sur un plan quantitatif, mais bien à l'aune de la satisfaction de ce qui est nécessaire aux besoins des êtres humains, sans affecter les cycles et les limites de la nature, ni aujourd'hui, ni demain. Le regard sur la pauvreté, orienté aujourd'hui par des études sur des volumes de biens et de richesses monétaires, est lui-même renversé vers une appréciation des conditions d'exercice de tous les droits individuels et collectifs permettant de vivre dans la dignité.

Cet autre discours est soutenu par des organisations et confédérations autochtones, par des groupes écologistes, des ONG de droits humains, ainsi que par des acteurEs politiques associéEs auparavant aux partis de gouvernement, mais s'en étant dissociéEs à partir de la décennie 2010. De façon importante, la jeunesse, les écologistes, et les Autochtones, notamment ceux d'Amazonie, convergent singulièrement autour d'un tel discours.

B.- Deux conflits emblématiques sur la question du développement

En Bolivie, le conflit du TIPNIS (Territoire indigène du Parc National Isiboro Secure) permet d'illustrer la contradiction entre deux perspectives de développement.

Dès 2010, le gouvernement Morales a cherché à construire un segment d'une route transcontinentale à travers ce parc national, le TIPNIS. Ce territoire, reconnu comme étant indigène, est occupé par trois peuples autochtones distincts, répartis dans 64 communautés différentes. La construction de cette route est, en revanche, soutenue par des paysans et Autochtones originaires des Andes, et ayant migré vers un territoire qui jouxte le TIPNIS. En plus de faciliter le commerce de leurs produits, la route ouvrirait aussi, aux yeux du gouvernement, l'accès à des réserves fossiles susceptibles d'être possiblement exploitées.

De leur côté, les communautés autochtones qui habitent le TIPNIS cherchaient depuis des années à mettre en œuvre des plans de gestion d'activités correspondant à un usage équilibré du territoire qu'ils occupent (coupes de bois, production de chocolat, tourisme écologique). Aucune consultation n'a été faite auprès de ces peuples avant la signature du contrat avec une entreprise brésilienne désireuse d'engager la construction de la route. Le gouvernement et le président Morales disqualifieront leurs activités en les traitant « d'attardées », de « complices d'intérêts étrangers et d'environnementalistes conservateurs » ou

encore d'activités favorisant « des entreprises de droite ». Devant le refus de négocier de la part du gouvernement, ces peuples entament une marche pacifique vers La Paz. Ils ont l'appui d'organisations autochtones des terres basses regroupées au sein de la Confédération indigène de l'orient bolivien (CIDOB) et celui de la CONAMAQ, une des deux principales organisations autochtones des Andes.

Après quelques jours de marche, des manifestations d'Autochtones, cultivateurs de feuille de coca et favorables à la construction de la route, tentent de faire obstacle à la poursuite de la marche. Plus tard, celle-ci est encerclée et paralysée par des policiers et militaires pendant une durée de deux semaines. Plusieurs sont alors victimes de brutalités – quatre femmes enceintes perdront leur enfant –, mais aussi de violations de leur droit de circuler et de manifester. Des personnes sont arrêtées, détenues ou délocalisées de force pour les isoler de la marche. Le conflit prend une dimension nationale, des appuis nombreux viendront alors de divers mouvements sociaux et de personnalités, y inclus de la classe moyenne. La marche se poursuivra et sera finalement accueillie à La Paz, fin 2011, par des dizaines de milliers de personnes sympathisantes, obligeant ainsi le gouvernement Morales à céder et à signer une loi l'engageant à ne pas construire la route sans l'accord des peuples autochtones concernés.

En Équateur, c'est le conflit sur l'exploitation du pétrole de la réserve naturelle du parc YASUNI (lequel contient 20% des réserves pétrolières du pays) qui illustre la contradiction entre deux perspectives de développement.

L'idée de renoncer à l'exploitation dans le parc Yasuni était proposée par divers mouvements écologistes et autochtones. En 2007 le gouvernement Correa la reprend en lançant le projet d'abandonner l'exploitation de trois puits pétroliers du parc en échange de la création d'un fond international qui comblerait la moitié des pertes encourues par la non-exploitation. Un mouvement social très enthousiasmé se constitue avec les années et amplifie l'appui au projet de non-exploitation. Mais en 2013, devant le peu de contributions promises de la part de la communauté internationale, le président Correa annonce l'échec du projet ainsi que la décision d'exploiter le pétrole du parc Yasuni.

Aucune consultation auprès des trois peuples autochtones occupant ce territoire n'est mise en place alors qu'ils sont directement affectés par la décision et que la constitution y oblige le gouvernement (art. 57). Au surplus, une initiative populaire demandant un référendum sur la question, en vertu du recours constitutionnel prévu aux articles 103 et 104, est rejetée par la Cour nationale électorale (CNE). Plusieurs considèrent la CNE comme étant sous le contrôle de la Présidence, et donc aucunement indépendante. En dépit de sondages montrant que 70% de la population s'opposerait à l'exploitation pétrolière dans le parc YASUNI, le président la fait néanmoins adopter par l'Assemblée nationale, où son parti, Alianza Pais, détient la majorité des sièges.

À la lumière de ces deux conflits, la question des choix de développement préconisés demeure donc problématique, voire conflictuelle au regard des aspirations d'une partie de la population. À travers le conflit sur le TIPNIS en Bolivie, on voit également que les peuples autochtones ne constituent pas nécessairement une entité monolithique à tous égards, à l'abri de contradictions ou d'intérêts distincts entre eux. Même s'ils partagent une relation particulière à la terre, au territoire et à la nature, leur évolution historique n'est pas consubstantielle. Cela incite à écarter l'image mythifiée d'une unité assurée de leurs perspectives de vie ou de développement, image mettant de côté la situation particulière dans laquelle ils se retrouvent à un moment donné.

C.- Expériences et résistances au rendez-vous

Mais alors, le Bien Vivre est-il autre chose qu'un discours inscrit dans deux constitutions novatrices ?

De fait, les actions de résistance de plusieurs peuples et communautés à l'industrie extractive n'ont cessé de se multiplier depuis une vingtaine d'années : démocratie participative sous forme d'enquêtes sur les impacts sanitaires, écologiques et sociaux de cette industrie ; sous forme aussi de décisions communautaires ou de référendums populaires ; actions d'obstruction, usage de recours juridiques,

nationaux et internationaux, en protection de leurs droits [6].

Un des exemples de cette résistance, liée à la recherche du Bien Vivre, est celui de la *région Intag en Équateur*. La lutte des communautés autochtones et paysannes de cette région a commencé vers 1990 avec l'arrivée d'une compagnie minière japonaise, Bishi Metals (filiale de Mitsubishi), dont les activités d'exploration de cuivre provoquent une importante pollution des eaux, des obstacles d'approvisionnement et d'alimentation en eau potable, ainsi que des complications sanitaires majeures chez les enfants notamment. La population décide de se documenter sur les conséquences des activités minières y compris en voyageant dans divers pays où de telles activités sont présentes, au Chili et au Mexique notamment. Elle réclame la réalisation d'une étude d'impacts sur l'activité de cette mine en particulier. Avec la prise de conscience de ses droits, sa résistance réussit à chasser la compagnie japonaise en 1997.

Après le départ de Bishi Metals, diverses alternatives de développement sont mises en place : écotourisme solidaire, commerce de produits agricoles et artisanaux, café biologique avec 300 producteurs regroupés, reforestation et protection des bassins versants, réseau d'information autonome, bibliothèques. Le gouvernement cantonal et son dirigeant indigène soutiennent ces initiatives. Le canton de Cotacachi fonde une Assemblée d'unité cantonale et se proclame en 2000 « Canton écologique » interdisant toute activité commerciale ou industrielle qui introduit dans l'environnement des substances nocives.

Au cours de cette même période, une compagnie canadienne, Ascendant Copper, plus belliqueuse encore que la première, reprend le projet minier. Elle devra cependant se retirer à son tour, en 2008, non sans avoir envenimé le climat et laissé une communauté affaiblie et en partie divisée. Ensuite, c'est à travers son Entreprise nationale minière (ENAMI), que le gouvernement équatorien reprendra le projet, aidé cette fois d'une société chilienne, CODELCO. La répression de l'opposition à la mine devient alors systématique : militarisation de la zone cantonale, présence policière continue dans la ville de Junin, détention sous accusations de « sabotage et terrorisme » de leaders communautaires ; l'un d'entre eux, Javier Ramirez, demeurera emprisonné pendant neuf mois, sans procès [7].

Si, à l'exemple d'Intag et de celui du TIPNIS, l'on découvre un Bien Vivre manifestement ancré dans les perspectives de développement de nombreuses communautés, la réalité de sa mise en œuvre est loin, on le voit, de s'imposer sans lutte persistante contre un modèle de développement suranné. Plusieurs avenues ouvertures dans la recherche d'un Bien Vivre s'éloignant du modèle de développement dominant voient pourtant le jour.

Dans le domaine de l'alimentation, l'agro-industrie, on le sait, ne peut pas se développer sans l'usage d'intrants chimiques. Les alternatives à ce type de production d'aliments existent cependant : depuis les expériences d'agriculture biologique au passage à l'agroécologie favorisant un enracinement rural, un respect de la nature et une meilleure cohésion communautaire. Existente également des expériences d'autoproduction et d'autosuffisance alimentaire ; d'agriculture urbaine alors que la moitié de la population mondiale est devenue urbanisée il y a peu ; déjà on trouve 800 millions d'agriculteurs urbains sur la planète.

Cependant face à la course à l'appropriation des plus grandes et des meilleures surfaces cultivables et forestières, la démocratisation de l'accès à la terre représente un enjeu majeur. En outre, alors que dans plusieurs contrées du monde ce sont les femmes qui sont responsables de l'alimentation des leurs, ce sont elles qui subissent davantage l'absence d'accès aux terres cultivables. Le Front des femmes pour la défense de la Pacha Mama (Équateur) accole sa revendication pour un meilleur accès des femmes à la terre à son opposition aux activités d'extraction : parce que ces compagnies extractives accaparent des espaces cultivables, des forêts génératrices d'aliments, et contaminent avec des produits toxiques les rivières servant à l'alimentation des communautés.

Les rapports entre producteurs et consommateurs exigent aussi une reconstruction. La dépendance à l'agro-industrie et à la grande distribution alimentaire impose une relation essentiellement capitaliste et marchande entre producteur et consommateur. Si le Bien Vivre ne cherche pas un retour à un passé

idéalisé, il promet néanmoins une solution aux problèmes actuels de dépendance via les voies de l'autonomie et de l'émancipation. Ainsi, les rapports entre producteurs et consommateurs peuvent être fondés sur une reconnexion entre eux, sur une connaissance mutuelle plus approfondie, sur des échanges directs et des marchés populaires générateurs de partage d'expériences. S'éloigner de la dépendance alimentaire actuelle en passant à une plus grande autonomie, par exemple en matière de fabrication d'aliments non toxiques, ne peut qu'améliorer la santé personnelle et collective. En réalité, dans bien des activités, l'être humain, seul ou en collectivité, gagnerait beaucoup d'une rupture avec le processus actuel de marchandisation des relations humaines [8].

Dans le domaine de la production de biens matériels, le Bien Vivre c'est aussi une rupture nécessaire avec la logique capitaliste de l'obsolescence planifiée, soit la production de biens éphémères dans le but de forcer la sur-consommation. Cette logique productiviste, inhérente à la recherche de croissance économique, est artificielle en plus d'être extrêmement coûteuse du point de vue des ressources naturelles essentielles à la production de tels biens. Est-ce que multiplier la fréquence de sortie de nouveaux modèles de téléviseurs, d'automobiles, de cellulaires ou d'ordinateurs rend les gens plus heureux, plus libres, plus créateurs, augmente leur qualité de vie ? Est-ce que diminuer la durabilité d'un chauffe-eau, d'un lave-linge, d'un frigo ou d'une cafetière, tout en produisant ces objets de telle sorte qu'il ne soit plus possible à un être humain débrouillard de les réparer, ne devrait pas être qualifié de parcours vicié -et non de progrès- de l'activité de production de biens matériels.

En terminant, disons qu'une voie essentielle s'impose à l'ensemble des activités nécessaires pour répondre aux besoins indispensables des êtres humains d'aujourd'hui et à ceux des générations futures. La production à grande échelle, captant et homogénéisant les espaces de création, d'imagination et de vie, a des effets destructeurs sous plusieurs aspects : écologique, écosystémique, climatique, humain, social, alimentaire, sanitaire... cela est déjà suffisamment démontré. Exploiter des mines à ciel ouvert, construire des barrages gigantesques pour produire de l'électricité, extraire du pétrole en pleine mer, dans le delta du Niger ou en Amazonie, concevoir un développement identique imposé dans des environnements divers et à des populations culturellement variées... c'est bien un tel modèle de développement qui est archaïque, tant dans son rapport à la nature et à l'ensemble des cycles de vie que dans sa négation des droits fondamentaux d'êtres et de collectivités humaines.

Si le Bien Vivre n'a pas à être érigé en recette-miracle face à un modèle désuet, il peut néanmoins inspirer de nouvelles visions et valeurs quant aux objectifs sous-jacents au développement actuel et quant à ses impératifs dits incontournables.

Denis Langlois est professeur chercheur à la Faculté de Sciences sociales de l'Université d'Ottawa.

denis.langlois.chez.uottawa.ca

Notes

[1] Ce texte, issu d'une intervention faite aux Journées de « Québec sans frontière » le 21 novembre 2015 à Saint-Augustin de Desmaures (Québec), est systématisé ici sous forme de publication.

[2] Pour de plus amples réflexions sur l'évolution de l'idée de développement, voir Eduardo Gudynas, « Débats sur le développement et ses alternatives. Un guide bref et hétérodoxe », dans Lang Miriam et Mokrani Dunia, dir., *Au-delà du développement Critiques et alternatives latino-américaines*, Éditions Amsterdam, Paris 2014, pp. 35-67 ; ainsi que Margarita Aguinaga, Miriam Lang, Dunia Mokrani et Alejandra Santillana « Critiques et alternatives au développement. Une approche féministe », dans le même ouvrage, pp. 69-95.

[3] Fernando Huanacuni Mamani, [Buen Vivir y Vivir Bien : Filosofía, políticas, estrategias, y experiencias regionales andinas](#), Lima, Coordination andine des organisations autochtones (CAOI), 3^e édition, juin 2010.

[4] Fernando Huanacuni Mamani, *op. cit.*, p. 38-39.

[5] C'est le sens de l'article 3 de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, adoptée en 2007, lequel renvoie au droit à l'autodétermination reconnu à l'article premier des deux Pactes internationaux de 1966.

[6] Voir Denis Langlois, « Résistances novatrices de peuples autochtones face au pillage de leurs territoires et de leurs ressources en Amérique latine », *Recherches amérindiennes du Québec*, vol. XLIV, n° 2-3, 2014, p. 143-152.

[7] Pour plus d'informations sur la lutte contre ces minières dans la région d'Intag, voir : <http://aldeah.org/fr/intag>.

[8] Voir Laugero Raimundo, « [Le bien vivre à la ville et à la campagne](#) », *Diffusion de l'information sur l'Amérique latine* (DIAL), 3329, mis en ligne 15 juin 2015, <http://www.alterinfos.org/6866>.